

**Action TomTom XL LIVE 3 months
Postbus 92
2600 Berchem
Belgique**

Homme

Femme

Date d'envoi :

NOM: _____

Prenom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____

Ville: _____

E-mail: _____

Pour la Belgique : _____ Pour le Luxembourg : _____

N° de compte : _____ IBAN N° de compte + BIC N° : _____

- **N'oubliez pas d'envoyer le code-barres original et une photocopie de la facture ou du ticket de caisse avec le montant et le nom du produit**
- **Le formulaire d'action doit être envoyé en tout cas avant le 30 Avril 2010!**

Conditions Générales

1. Ces Conditions Générales s'applique à la promotion CashBack ("Prime") offerte par TomTom International B.V. (Hollande) dont le siège social est situé à Rembrandtplein 35, 1017 CT Amsterdam et ci-après "TomTom". En complétant et retournant le formulaire de souscription à l'Adresse de la Promotion telle que détaillée ci-dessous, les participants confirment accepter ces Conditions Générales.
2. La promotion est ouverte aux participants qui ont acheté le Produit ouvrant droit à la Promotion tel que détaillé ci-dessous en Belgique et Luxembourg, âgés d'au moins 18 ans, à l'exclusion des grossistes et détaillants qui vendent des produits TomTom, à l'exclusion des employés et prestataires de TomTom ou de ses sociétés affiliées, ainsi que leurs familles, et à l'exclusion des agents de TomTom et de toute personne impliquée dans l'organisation ou la gestion de la promotion.
3. Afin d'obtenir une Prime, les participants doivent respecter les conditions suivantes: (a) acheter un TomTom XL LIVE 3 months ("Produit ouvrant droit à la Promotion") entre le 22 février et le 17 avril 2010 ("Durée de la Promotion"), et (b) envoyer le formulaire de souscription dûment complété, accompagné d'une copie de la preuve d'achat et du code barre original découpé sur l'emballage du Produit donnant droit à la Promotion, dûment timbré, à "Action TomTom XL LIVE 3 months Postbus 92- 2600 Berchem - Belgique"("Adresse de la Promotion ") dans les 14 jours suivants l'achat du Produit ouvrant droit à la Promotion. Les formulaires de souscription doivent en tout état de cause être reçus avant le 30 avril 2010. Seuls les formulaires de souscription complets et lisibles seront acceptés. Cette offre promotionnelle ne peut être cumulée avec d'autres offres promotionnelles de TomTom. Les participants peuvent demander au maximum deux Primes par foyer (même nom, même adresse).
4. TomTom se réserve le droit de fournir un autre produit d'une valeur similaire dans l'hypothèse où une ou plusieurs Primes ne seraient plus disponibles.
5. Offre de remboursement réservée aux produits de promotion achetés en Belgique ou en Luxembourg et qui sont destinés pour le marché Belge ou Luxembourgeois.
6. Votre remboursement vous sera adressé par virement bancaire (sur votre compte belge ou Luxembourgeoise) dans un délai estimatif dans 6 semaines à compter de la date de réception de votre demande complète.
7. Les données personnelles fournies par le participant pour bénéficier de cette offre peuvent être traitées par TomTom sur le territoire de l'Union Européenne dans le seul but de traiter et gérer cette offre, de faire du marketing (direct) et des analyses de contrôle de qualité, de conduire des études de marché et améliorer les produits et/ou services de TomTom. TomTom et ses agents sont responsables de la conservation, du traitement et du transfert des données personnelles du participant, ainsi que de l'enregistrement du consentement du participant à cette fin. Les participants ont le droit d'obtenir des informations au sujet de leurs données et – si nécessaire - demander que les données les concernant qui sont détenues par TomTom soient modifiées ou supprimées. De telles demandes doivent être faites auprès de TomTom à l'adresse suivante: info@tomtomxlive.be
8. Les formulaires de souscription, les preuves d'achat et les codes barre ne seront pas retournés au participant.
9. TomTom n'est pas responsable en cas de demandes perdues, retardées, endommagées ou mal adressées et TomTom n'est pas non plus responsable de toute livraison de la Prime qui serait en retard ou mal adressée, sauf en cas de faute dolosive ou lourde de TomTom ou de ses agents.
10. TomTom a le droit d'arrêter ou changer la promotion a chaque moment sans avertir par écrit.
11. Sur ces conditions générales s'applique la loi belge

COLLEZ CI-DESSOUS LE(S) CODE(S) BARRE(S) ORIGINEL (ORIGINAUX) DÉCOUPÉS SUR LE FORMULAIRE.

Code1